



**EN ROUTE POUR
L'ESPACE EUROPÉEN
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE.**



Jean Arthuis

PRÉSIDENT FONDATEUR D'EAM

.....

Dans mes mandats et fonctions politiques, au plan local, national ou européen, j'ai toujours porté une attention particulière à la situation des jeunes rebutés par les voies académiques et précocement attirés par les métiers et l'alternance. Désireux de mettre en valeur cette filière, j'ai souhaité démocratiser le programme Erasmus+ dont j'avais constaté qu'il laissait à l'écart les apprenants professionnels alors que les étudiants de l'enseignement supérieur y avaient couramment accès. La formation professionnelle est un investissement d'avenir, elle conditionne notre compétitivité, notre aptitude à produire à hauteur de nos besoins. Il est désormais admis qu'elle s'acquiert tout au long de la vie, que l'alternance l'optimise et que l'ouverture internationale des parcours de formation porte à l'excellence tous les jeunes qui y ont accès. Le diagnostic est robuste, la mobilité suffisamment longue, au moins trois mois, véritable immersion dans un autre pays, à la rencontre d'autres pratiques et cultures, est une clé supplémentaire d'accès à l'emploi et à la citoyenneté européenne. Pour les employeurs, c'est un enrichissement de leurs ressources humaines. Pour tous les pays de l'Union européenne (UE) c'est un atout décisif dans la construction d'une économie performante face aux défis de la compétition mondiale. Paradoxalement, tous les avis convergent pour reconnaître la formidable valeur ajoutée de la mobilité, mais les apprenants professionnels en sont privés.

En 2014, candidat aux élections européennes, j'avais inscrit *l'Erasmus* des apprentis au premier rang de mes engagements. Elu député, présidant la commission des budgets, je me suis attaché à faire voter dès 2015 un projet-pilote « *Long term mobility for apprentices* ». Il avait pour objet d'expérimenter la formule aux fins d'identifier et évaluer les freins et les obstacles à l'origine d'une apparente et injuste discrimination. Nous n'avons pas tardé à les appréhender :

- **Freins juridiques**, car pour le jeune, l'apprentissage est un contrat de travail ou un stage, selon les pays, dont l'objet est la formation, ce qui conduit l'employeur à établir une convention avec un organisme de formation. Les législations nationales sont diverses et compliquent le choix du statut réservé au jeune dans le pays d'accueil pendant sa mobilité
- **Freins financiers**, car il convient d'assurer l'autonomie financière et la protection sociale du jeune pendant sa mobilité
- **Freins académiques**, en dépit des initiatives et outils existants tendant à permettre/faciliter la reconnaissance des acquis de la mobilité lors de la délivrance du diplôme de qualification professionnelle, des inerties et des angles morts perdurent
- **Freins linguistiques**, dans la mesure où nombre d'organismes de formation n'ont pas encore introduit d'enseignements en une langue étrangère, sans doute dans une large mesure l'anglais, destinés aux apprentis venant d'un autre pays
- **Freins psychologiques** éprouvés par les jeunes, qui hésitent à sortir de leur zone de confort, par les familles qui tardent à autonomiser leurs enfants, par les entreprises qui craignent de perdre leur apprenti. Même appréhension ressentie par certains responsables politiques redoutant la migration d'une partie de leurs jeunes au profit d'autres pays en quête de ressources humaines.

Avec mes collègues députés, signataires du projet-pilote, nous avons travaillé étroitement avec les services de la Commission européenne, DG emploi et DG Education-culture. Une fraction substantielle des crédits Erasmus a été fléchée dès 2017 en direction des alternants professionnels « Erasmus-Pro ». En dépit de sa

réserve tenant au fait que l'Education et la Formation Professionnelle n'entrent pas dans les compétences de l'Union, la Commission a adopté en 2018 une Résolution à l'intention du Conseil pour « un apprentissage de qualité et efficace ».

Ayant décidé de quitter le Parlement en 2019, j'ai estimé que l'action entamée devait tendre vers l'opérationnel pour lever les freins et les obstacles. Le 1er septembre 2020, nous avons créé avec le soutien du gouvernement français, EURO APP MOBILITY (EAM), domiciliée à Paris, au siège du Conservatoire National des Arts et Métiers. Notre association réunit la plupart des grands réseaux de formation professionnelle par alternance, préparant tous les niveaux de diplôme. Dans la foulée, nous avons fondé à Bruxelles une AISBL EURO APP MOBILITY EU (EAM EU), administrée par des personnalités de différents pays pour enclencher le processus à l'échelle de l'Europe.

Notre équipe a organisé en septembre 2021, sous le haut patronage du Président de la République les « Etats généraux de la mobilité des apprentis en Europe ». Outre plusieurs ministres, nous y avons accueillis le commissaire Nicolas Schmit, en charge de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Insertion. A cette occasion nous avons débattu et approuvé un projet de « Manifeste pour la mobilité des apprentis en Europe ». Il définit les prérequis de l'ouverture internationale des parcours de formation et constitue notre feuille de route.

Le déclenchement d'une dynamique de la mobilité longue dépend d'une volonté partagée par les pouvoirs publics et les acteurs. Au plan opérationnel, les organismes de formation des apprentis (OFA) et les entreprises ont un rôle primordial. Cinq prérequis conditionnent la réussite de leur engagement volontaire :

« Référent mobilité » au sein des OFA :

L'ouverture internationale des OFA ne peut atteindre ses objectifs sans disposer d'un poste « référent mobilité ». Il sensibilise les jeunes et leurs maîtres d'apprentissage aux bienfaits de la mobilité longue. C'est lui qui prend contact avec des OFA étrangers, en vue de nouer des partenariats. Sont ainsi définis par voie de convention les valeurs, objectifs, méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation des acquis de la mobilité. Le référent doit également préparer l'accueil de jeunes venant d'autres pays et convenir avec les entreprises de leur intégration dans les équipes au travail. La création de ce poste et des dépenses qui s'y rapportent appellent un financement d'amorçage.

« Développeur de la mobilité longue des apprentis » au plan des Régions :

A l'échelle régionale, l'activation du dispositif peut être facilitée par l'installation d'un « développeur de la mobilité longue des apprentis ». A l'écoute des OFA, des entreprises et des collectivités territoriales, en relation avec les Agences Erasmus+ nationales, sa mission serait d'informer, de susciter des projets, d'accompagner, de coordonner et de conseiller les volontaires. Incidemment, sa mission pourra utilement promouvoir toutes les mobilités à vocation professionnelle, sans considération de durée. Les sources de financement de cette mission peuvent provenir du budget de l'UE sur décision des Etats membres gestionnaires des fonds structurels, notamment FSE+.

Reconnaissance systématique des acquis de la mobilité :

La reconnaissance des acquis de la mobilité doit transcender les règles et procédures nationales. En conséquence, Il convient de prévoir un système de transfert d'accumulation et de capitalisation des acquis de la mobilité. Le modèle des ECTS (European Credit Transfer System) donne l'exemple de la procédure appropriée. Il importe de prendre en compte le temps et les contenus de formation suivis en mobilité comme faisant partie intégrante du parcours du jeune dans les conditions d'obtention de son diplôme.

Implication des entreprises :

L'entreprise formatrice est au centre du dispositif de conception des parcours de mobilité européenne des apprentis. Elle discerne et anticipe les besoins de compétences. Leur implication constitue l'un des leviers essentiels du développement de la mobilité européenne à grande échelle. La réussite de cet investissement d'avenir suppose la désignation dans l'entreprise, en interaction avec référent mobilité du CFA, la désignation d'un tuteur mobilité. Celui-ci est également responsable des conditions d'accueil des jeunes venant de l'étranger. Ce système « d'échange d'apprentis » est le gage de la réciprocité.

Statut unifié de l'apprenti en mobilité :

La création d'un statut unifié du jeune pendant sa période de mobilité européenne faciliterait la résolution des problèmes juridiques et financiers actuels. Selon les pays, el contrat d'apprentissage prend de formes différentes (salarié, stage rémunéré ou non, avec ou sans protection sociale). Une harmonisation des règles juridiques définissant le contrat d'apprenti en mobilité effacerait les réticences émises par les familles, les jeunes et les entreprises. Ces difficultés sont toutefois surmontées lorsque les parties concernées manifestent une ferme volonté d'aboutir. La situation présente appelle convergence et simplification des législations nationales le plus rapidement possible. La Commission est compétente pour soumettre une proposition de Recommandation au Conseil en ce sens. Elle rejoindrait des résolutions déjà adoptées par le Parlement européen à cette fin.

Pour expérimenter le dispositif, nous avons lancé auprès des membres d'EAM un appel à candidature de CFA volontaires, parmi ceux qu'ils administrent. 43 ont répondu positivement. Nous les avons rassemblés dans un consortium « *Mon Apprentissage en Europe* » (MONA) en vue de répondre à un appel à manifestation d'intérêt lancé par le gouvernement, Plan France 2030, programme « compétences et métiers d'avenir ». Lauréats, nous avons obtenu un financement sur 4 années couvrant 70% des budgets. Pourront s'y ajouter des crédits du programme européen FSE+ piloté par le ministère du Travail. Chef de projet, EAM assure la professionnalisation des référents mobilité et coordonne six groupes de travail :

- **Cadre réglementaire et juridique ;**
- **Evaluation, validation et reconnaissance des acquis de la mobilité ;**
- **Digitalisation (outils digitaux mis à disposition des acteurs) ;**
- **Implication des employeurs (entreprises, administrations publiques) ;**
- **Mise en place d'enseignements en langue étrangère ;**
- **Partenariats avec les établissements de formation étrangers.**

Notre engagement collectif est de démontrer la faisabilité de l'ouverture internationale des parcours de formation professionnelle et de prototyper son cadre opérationnel. Pour réels que sont les freins à la mobilité, nous estimons qu'en mobilisant des CFA volontaires, nous trouverons avec eux des solutions. Leur pragmatisme et leur détermination sont les clés de la réussite attendue. Les enseignements de l'expérimentation seront portés à l'attention des pouvoirs publics pour déclencher les amendements législatifs et réglementaires nécessaires à la généralisation de la mobilité longue.

Parallèlement, nous avons construit **une plateforme numérique pour mettre en relation les acteurs de la formation professionnelle** (Etablissements d'enseignement, employeurs et jeunes des différents pays). Elle est actuellement en phase de test. Dès que l'amorce d'un réseau européen aura pris corps, nous procéderons à son lancement officiel.

Les chefs d'Etat et de gouvernement soutiennent la formation professionnelle et la mobilité. Deux récentes déclarations en témoignent.

D'abord, celle d'Osnabrück, le 30 novembre 2020, sous présidence allemande, relative à *« la formation professionnelle (EFP) en tant que moteur de la reprise et de transitions justes vers des économies numériques et vertes. »* Elle souligne notamment que *« L'EFP connaît un nouvel élan grâce à la stratégie européenne en matière de compétences récemment mise à jour et à la proposition de la Commission relative à une recommandation du Conseil en matière d'EFP, donnant plus de poids au droit des personnes à une éducation, à une formation et à un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, tel qu'énoncé dans le premier principe du socle européen des droits sociaux. La déclaration de Copenhague des 29 et 30 novembre 2002 a lancé la stratégie européenne pour une coopération renforcée dans le domaine de l'EFP, communément appelée le « processus de Copenhague ».*

Engagement confirmé lors du Sommet à Porto les 7 et 8 mai 2021,

« Nous donnerons la priorité aux mesures destinées à soutenir les jeunes, qui ont été très durement touchés par la crise de la COVID-19, laquelle a profondément perturbé leur participation au marché du travail ainsi que leurs projets d'éducation et de formation. Les jeunes représentent une source indispensable de dynamisme, de talent et de créativité pour l'Europe. Nous devons faire en sorte qu'ils deviennent le vecteur de la relance verte et numérique inclusive afin qu'ils contribuent à édifier l'Europe de demain, notamment en tirant pleinement parti des possibilités qu'offre Erasmus+ pour favoriser la mobilité à travers l'Europe pour tous les étudiants et apprentis. »

Plus récemment, la présidence française de l'UE a donné une impulsion par la voix d'Emmanuel Macron *« Les jeunes de moins de vingt-cinq ans, doivent avoir passé six mois à l'étranger »*. Réitérant le souhait qu'il avait exprimé dans son discours de La Sorbonne de septembre 2017.

Lors de l'évènement organisé le 30 novembre 2022 au Parlement européen, à Bruxelles, les députées Ilana Cicurel et Laurence Farreng, fondatrices du groupe *« Alliance for VET »* ont publié un appel en faveur de la mobilité des apprenants professionnels en Europe. A cette occasion, le commissaire Nicolas Schmit et sa collègue Mariya Gabriel ont réaffirmé leur soutien.

En déclarant « **2023, Année européenne des compétences** », la Commission Européenne focalise sur l'essentiel. L'objectif est unanimement partagé, mieux former, mieux préparer les citoyens à une vie professionnelle épanouissante, mieux répondre aux attentes de la société, mieux préparer les transitions numériques et écologiques. Investir dans la formation professionnelle est une priorité vitale, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de l'apprentissage tout au long de la vie. Au-delà du marché intérieur, de la politique commerciale avec les pays tiers ou de la monnaie unique, l'Union appelle au partage des connaissances et des bonnes pratiques, à la convergence des modes pédagogiques et de la reconnaissance mutuelle et systématique des compétences.

Si le processus de Bologne a ouvert la voie à l'Espace européen de l'Enseignement supérieur, aidé en cela par le programme Erasmus+ dont nous venons de célébrer le trente-cinquième anniversaire, le processus lancé en 2002 à Copenhague en vue de créer un Espace de Formation Professionnelle s'est heurté à des freins de tous ordres. Un vent nouveau se lève en faveur de l'ouverture internationale des parcours d'enseignement. La Déclaration d'Osnabrück le souligne. Ici et là, les employeurs s'impliquent et plébiscitent l'apprentissage ouvrant un partenariat confiant avec le corps enseignant. La mobilité longue, véritable immersion de plusieurs mois dans un autre pays, développe les softskills et valorise le potentiel des jeunes, leur employabilité, leur agilité et leur aisance dans le monde en devenir. L'Année des compétences doit relancer la marche vers l'Espace européen de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Erasmus+, c'est aussi pour les apprentis !

La mobilité conditionne l'avènement de l'Espace européen de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Pour être fluide, la mobilité appelle la réciprocité. Le projet MONA est au défi de trouver des partenaires dans les différents pays et régions de l'UE. Puissions-nous trouver l'écho que nous attendons. Nous avons la conviction que nos analyses et propositions sont partagées au-delà de la France. En conséquence, nous sommes impatients d'entrer en relation avec les acteurs européens de l'EFP pour nouer appariements, des partenariats, des jumelages. L'espoir d'assister bientôt à l'éclosion d'activateurs de mobilité entrant en communauté des vue et d'action aux côtés d'EAM.



Jean Arthuis
PRÉSIDENT FONDATEUR D'EAM